Image not found or type unknown

# FOMATION FONGECIF OU DÉMISSION

Par **CDACJ**, le **10/02/2013** à **13:15**

Bonjour;

Je suis en CDD, jusqu'en MARS 2014 et je suis inscrit à POLE EMPLOI donc je touche l'ARE partielle. Je voudrais savoir si:

Je demande des congés pour faire une formation, au FONGECIF, sur 2 ans , est ce que j'ai un engagement avec ma société actuelle à la fin de la formation?

OU

Vaut mieux démissionner? et ensuite faire une formation....

En vérité, il y a une société qui s'intéresse à moi,mais elle voudrait que je fasse cette formation à bac+5, et me faire embaucher ensuite.
Actuellement j'attends, les réponses sur l'engagement de la société envers moi à la fin de la formation.
Existe t-il une sorte de promesse d'embauche?

Par **P.M.**, le **10/02/2013** à **13:57**

Bonjour,
de toute façon la démision d'un CDD n'existe pas...
Vous pourriez éventuellement le rompre pour embauche en CDI que vous pouvez justifier en respectant un préavis de 2 semaines en l'occurrence ou par accord commun avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme...
Par ailleurs une promesse d'embauche est possible mais à si long terme, c'est assez inhabituel...

Par **CDACJ**, le **10/02/2013** à **14:44**

Merci.

Ce serait une formation sur 2 années universitaire,est ce le fongecif garanti le paiement de mon salaire sur 2 ans? à temps plein?

Par **P.M.**, le **10/02/2013** à **15:52**

Ce serait étonnant mais il faudrait commencer par voir avec l'organisme...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés